



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat
Division des Personnels
de l'enseignement
secondaire
DPES 3

Affaire suivie par
Marc HILDEBRANDT
Amaury MILLET
Christiane BOURAU-GLISIA
Béatrice FISTON-MUSSARD

Téléphone
0264481002
Fax
0262481111
Courriel
mvt2017@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Saint-Denis, le 31 octobre 2016

Le recteur

à

Monsieur le président de l'université,
Mesdames, messieurs
les chefs d'établissement du second degré,
Mesdames, messieurs les directeurs de CIO,
Mesdames, messieurs les inspecteurs
d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux,
Mesdames, messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale du second degré

Objet : Mises à disposition auprès de la Polynésie française de personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement du second degré – rentrée 2017

Référence : note de service n° 2016-154 du 18 octobre 2016 – BO n°39 du 27 octobre 2016.

La note de service référencée ci-dessus a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation de l'enseignement du second degré souhaitant être mis à la disposition du gouvernement de la Polynésie française pour la rentrée scolaire d'août 2017.

Je vous rappelle les dispositions concernant la constitution et l'envoi des dossiers de candidature :

<p>Constitution du dossier</p>	<p>Dépôt des candidatures : formulation des vœux, à saisir en ligne sur le site SIAT, et édition du dossier du <u>2 novembre 2016 au 14 novembre 2016</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ http://www.education.gouv.fr ➤ rubrique «concours, emplois et carrières» ➤ puis «personnels enseignants» <p>Dossier édité à signer, puis à remettre avec les pièces justificatives au supérieur hiérarchique direct qui portera son avis motivé et son appréciation sur la manière de servir de l'intéressé.</p> <p>Les personnels en disponibilité au moment du dépôt de leur dossier de candidature doivent transmettre celui-ci par l'intermédiaire du chef d'établissement ou du service de leur dernière affectation.</p>
<p>Transmission des dossiers</p>	<p>A la clôture de SIAT, les agents reçoivent, à l'adresse mail communiquée lors du dépôt de la candidature, un identifiant et un mot de passe personnels, leur permettant de s'authentifier dans l'application <i>MAD</i> et de déposer leur dossier (et les pièces justificatives) exclusivement par voie dématérialisée du <u>17 novembre 2016 à 7 heures</u> (heure de Paris) <u>au 30 novembre 2016 à 21 heures</u> (heure de Paris), à l'adresse suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ http://mad.ac-polynesie.pf

Je me permets d'attirer votre attention sur la date du **30 novembre 2016, délai de rigueur**, pour le dépôt des dossiers par voie dématérialisée.

L'attention des agents est en outre appelée sur le fait qu'un dossier incomplet ne pourra être validé. De même, un dossier comportant des pièces différentes de celles demandées ne sera pas traité. Aucune demande transmise hors délai, ni aucun dossier papier transmis par voie postale ne seront pris en compte.

Je vous prie de bien vouloir informer les personnels placés sous votre autorité de ces dispositions.

Signé :

Le secrétaire général de l'académie

Francis DONDERFLICK